



Communiqué

Politique du stationnement : vers une reprise par la Ville du parking de Montbenon

Un rapport-préavis transmis au Conseil communal détaille les mesures prises par la Municipalité dans le domaine du stationnement. Le rapport-préavis expose en outre la feuille de route proposée au Conseil communal menant à la reprise du droit distinct et permanent (DDP) du parking de Montbenon à son échéance en novembre 2026. La Municipalité présente également sa nouvelle méthodologie de calcul appliquée au fonds pour le stationnement et notamment la prise en considération de la valeur foncière dans le résultat du périmètre de stationnement. La prise en considération de l'ensemble des coûts du stationnement couvre ainsi largement les recettes générées.

La Municipalité a pris ces dernières années différentes mesures afin de répondre aux attentes des résidents du centre-ville, des entreprises lausannoises et favoriser les déplacements durables et multimodaux des visiteurs et pendulaires*. Ainsi, la politique du stationnement notamment a favorisé l'évolution positive de la mobilité vers plus de durabilité comme en témoignent la baisse notable de 20% du taux de motorisation des Lausannoises et des Lausannois en 15 ans (465 véhicules pour 1'000 habitants en 2000 contre à 370 en 2015) et la hausse du taux des ménages non motorisés (46% en 2015 contre 34% en 2005).

Le stationnement lausannois en chiffres

Aujourd'hui, Lausanne compte 97'100 places de stationnement réparties entre 76'000 places privées (dont 8'400 à usage public) et 21'100 places de stationnement publiques gérées par la Ville. Ainsi, seul 30% des places du territoire lausannois est à usage public. Ces 21'100 places de stationnement sont réparties de la manière suivante : 11'500 en zone bleue (100% ouvertes aux macarons), 800 blanches (à durée limitée avec disque), 3'730 blanches payantes en voirie (dont 940 ouvertes aux macarons), 2'660 en PLD (stationnement périphérique en longue durée) et 2'420 en P+R de surface. L'emprise sur le domaine public de ces 21'100 places de stationnement sur le territoire communal représente près d'un demi-million de m² (471'000 m²) soit l'équivalent de 66 terrains de football

Reprise du DDP du parking de Montbenon

La Municipalité est d'avis que l'importance stratégique du parking de Montbenon dans la politique de mobilité au centre-ville se renforcera durant les prochaines décennies. Aussi, souhaite-t-elle saisir l'opportunité unique de la prochaine échéance du droit de superficie (novembre 2026, à dénoncer au plus tard en novembre 2021) pour entamer les démarches nécessaires à sa reprise.

Premier grand parking privé à usage public de la Ville à avoir été construit (960 places), le parking de Montbenon se situe sur une parcelle idéale proche de nombreux pôles d'attractivités du centre-ville comme la gare, Plateforme 10 ainsi que le quartier du Flon. L'étude d'opportunité qui sera menée par la Municipalité cette année encore précisera les contours de l'opération de l'exploitation à la planification financière.

Par ailleurs, la Municipalité expose dans ce rapport-préavis la nouvelle méthodologie de calcul appliquée au fonds pour le stationnement et notamment la prise en considération du foncier dans le résultat du périmètre de stationnement. La prise en considération de l'entier des charges liées au stationnement offert sur le domaine public couvre les revenus générés avec des résultats déficitaires ou très proches de l'équilibre. Cette nouvelle approche considère également l'ensemble des frais générés y compris les impacts transversaux et intègre les recommandations de la Cour des comptes en matière de calculs de coûts de l'entretien constructif. La nouvelle méthodologie mise en place fait suite à l'arrêt du 8 mars 2019 de la Cour constitutionnelle du tribunal cantonal au sujet de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement.



Le rapport-préavis répond en outre aux postulats de Mme Elisabeth Muller et consorts « Centre-ville - Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public », de M. Jean-Christophe Birchler et consorts « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement », de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Nos P+R sont-ils adaptés ? » et enfin de M. Valéry Beaud et consorts « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ».

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 7 mai 2020

*** Mesures prises ces dernières années par la Municipalité en termes de politique du stationnement**

- *ouvert une grande partie de places payantes aux détenteurs de macarons résidents ;*
- *créé un macaron multizones pour les véhicules utilitaires des entreprises et pour les entreprises d'auto-partage ;*
- *introduit des tarifs préférentiels pour les véhicules électriques ;*
- *offert des facilités de stationnement aux personnes à mobilité réduite avec notamment 86 places de parc à l'usage exclusif des personnes en situation de handicap ;*
- *introduit un tarif journalier préférentiel pour les usagers des P+R disposant de l'abonnement CFF demi-tarif ;*
- *mis à disposition de place de stationnement publiques à des entreprises d'auto-partage ;*
- *doté la grande majorité des rues de stationnement pour vélos (augmentation de 67% depuis 2016) ;*
- *favorisé le développement de la mobilité électrique (subventions, installation de bornes de recharge électrique pour les scooters et voitures électriques) ;*
- *introduit la possibilité de paiement via smartphone des taxes de stationnement en février 2019 ;*